

Chères Pathusiennes, chers Pathusiens,

Il nous semble très important de vous informer du devenir de notre territoire et plus précisément de notre commune.

En effet, nous étions présents, élus et habitants de **SAINT-PATHUS** et près de 500 personnes de la Communauté de communes, jeudi 21 mai, salle Maurice Droy, au Mesnil-Amelot : rassemblés lors d'un conseil communautaire exceptionnel, **pour dire "NON" au découpage administratif de la Communauté de communes Plaines et Monts de France (CCPMF).**

L'échéance de ce démantèlement est envisagée par le préfet de Région, au 1^{er} janvier 2016.

Les élus ont joué la solidarité, au-delà des clivages politiques, pour porter d'une voix unanime leur opposition au projet. Le Préfet de Région a fait savoir, par voie de presse et sans concertation, que la CCPMF devrait se scinder en deux. Les 17 communes partantes se rattacheraient aux intercommunalités de Roissy Porte de France et de Val de France, situées dans le Val d'Oise, avec lesquelles elles ne partagent **ni les mêmes préoccupations, ni les mêmes compétences !**

Les rattachements de ces trois intercommunalités formeraient une communauté d'agglomération : **un grand Roissy**, atteignant 350 000 habitants, contre 110 000 pour l'actuelle CCPMF.

PIRE, les 20 communes restantes dans l'actuelle CCPMF **dont SAINT-PATHUS**, moins pourvues en ressources, perdraient les richesses du territoire comme Mitry-Mory, Mauregard et Le Mesnil-Amelot, situés en bout de pistes de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle. Ces communes sont de véritables mannes financières pour l'actuelle CCPMF, car dotées en compensations financières de la part de l'aéroport de Paris, pour le préjudice causé par le passage des avions.

Les 17 communes partantes, perdront les compétences citées ci-dessous, puisque les intercommunalités auxquelles elles seraient rattachées, ne les possèdent pas. Lors de la réunion, les élus concernés s'offusquent : « Sans compter que l'on risque de devoir, nous aussi, augmenter les impôts pour payer les dettes de communes comme *Sarcelles* ou *Villiers-le-Bel* ».

Nous irons jusqu'au bout de ce qui sera possible, pour défendre les intérêts des habitants de Saint-Pathus !

LES CONSÉQUENCES DU DÉMANTÈLEMENT :

- ➔ Nous devons passer par une hausse des impôts de 500 € (Communauté de communes) en moyenne par foyer dès 2016
- ➔ Nous serons obligés de rétablir la taxe d'ordure ménagère.
- ➔ Nous ne pourrions plus supporter les compétences comme la petite enfance, l'eau potable et l'assainissement.
- ➔ Nous continuerions d'avoir le kérosène des dégazages et les décibels, sans en avoir les retombées économiques.



Plus d'informations : <http://www.cc-pmf.fr>

Jean-Benoît PINTURIER

Maire de Saint-Pathus
& Vice-Président de la Communauté de Communes
Plaines et Monts de France